

**Périmètre de restauration immobilière « Cœur Historique de Dieppe » -  
Prorogation de la 6<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'Utilité Publique de  
Travaux, Acquisition et Enquête Parcellaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 35  
Nombre de votants : 39*

**LE 23 SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 16 septembre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien (à partir de la question n° 8), Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Yolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question 7), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme Danièle THETIOT, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. LECANU Lucien (de la question n° 1 à n° 7), M. MENARD Joël, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à n° 6), Mme EMO Céline, Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 7), M. MENARD Joël à M. DUTHUIT Michel, Mme AUDIGOU Sabine à Mme GAILLARD (de la question n° 1 à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le bilan de la concertation de l'opération de Restructuration Urbaine du cœur historique de Dieppe, ainsi que la création d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI), sur l'ensemble du secteur 1 de la ZPPAUP.

La convention publique d'aménagement relative à l'ensemble de ce dispositif a été signée par la Ville de Dieppe et la SEMAD le 23 juillet 1999. Cette convention publique a été prorogée de deux années par un avenant signé le 22 juillet 2010, suivant délibération du 1er juillet 2010.

La démarche opérationnelle retenue est de traiter en priorité les immeubles les plus dégradés tout en favorisant parallèlement toute action des propriétaires visant à réhabiliter leur patrimoine. Aujourd'hui, 9 tranches de Déclaration d'Utilité Publique « DUP » ont été mises en œuvre. L'arrêté préfectoral validant la neuvième tranche de DUP a été signé le 18 mai 2010.

Le 12 mai 2005, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le lancement de la sixième tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux, le 27 décembre 2005 ; le Préfet l'approuvait par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans.

Aujourd'hui sur les 16 parcelles ciblées, les travaux de réhabilitation concernent 9 parcelles qui ont été achevées. Il est donc nécessaire de proroger cette sixième tranche de D.U.P pour traiter les parcelles qui restent encore à réhabiliter, soit :

. 6 parcelles en DUP de travaux:

En cours de réalisation :

- 49 rue d'Ecosse – AC 215

En études :

- 130 Grande rue – AH 89

- 39 rue d'Ecosse « Maison Garcia » – AB 432

- 15 rue de la Barre – AC 48, AC 408 et AC 427

. 1 parcelle en DUP acquisition et enquête parcellaire:

En étude :

50 rue Desceliers – AI 124

Considérant l'avis émis par la commission n° 6 du 14 septembre 2010,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la prorogation de 5 ans de la 6<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'Utilité Publique, à compter de la date de signature de l'arrêté préfectoral.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--